

UF21/ EC21 I

Se former à la scolarisation des  
élèves BEP

Isabelle DEBREUVE

Le 16 et 17 janvier 2023



# DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE EDUCATION ET ENSEIGNEMENT (DIU2E)

- ◇ Cette formation permet :
  - de développer les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE)
  - de contribuer à l'adaptation aux futures fonctions des professeurs stagiaires

# Votre perception de l'inclusion scolaire



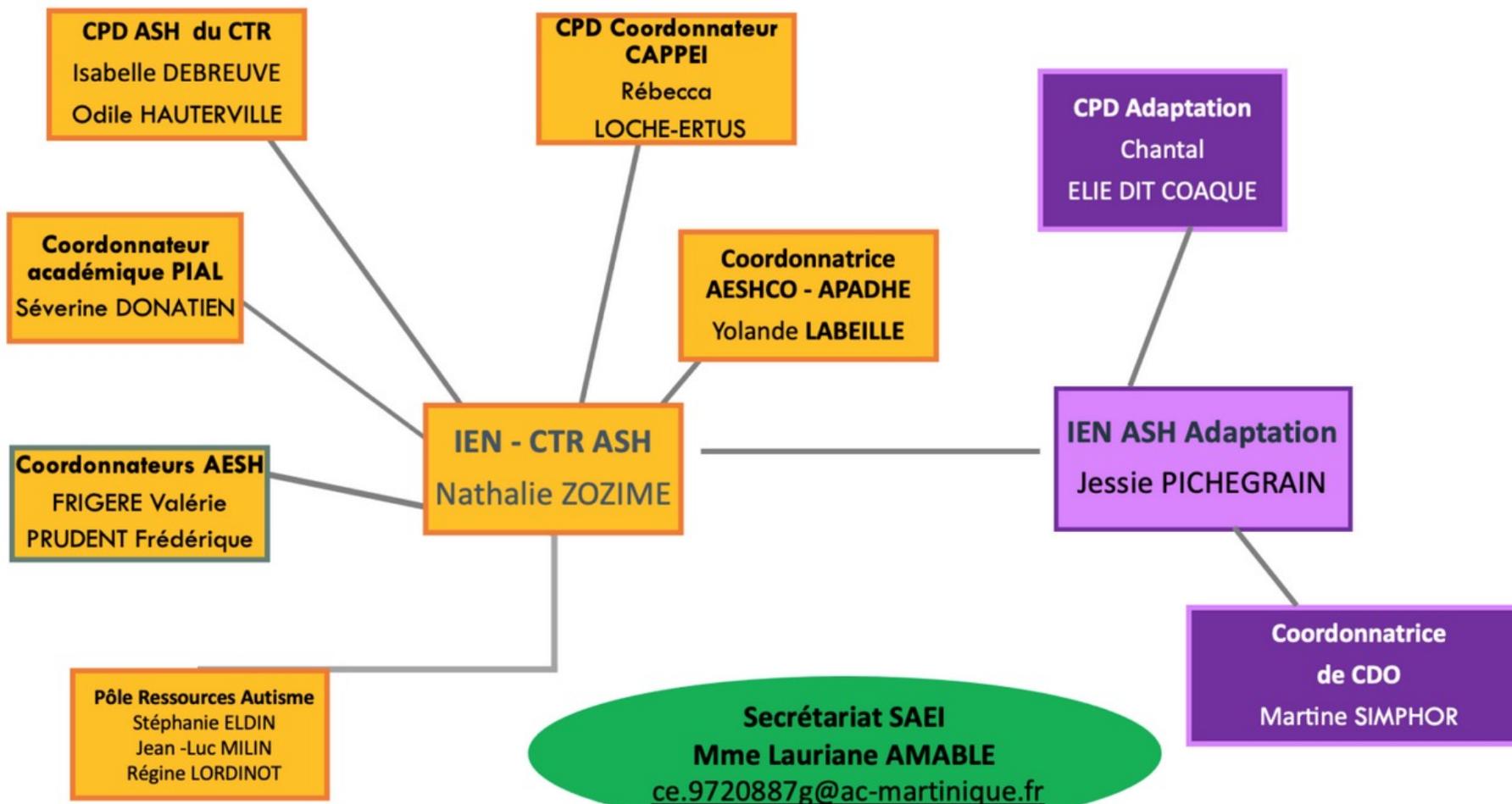
Vous avez quelques minutes pour répondre à ce questionnaire en ligne  
Nous prendrons ensuite le temps de revenir sur vos réponses

# Fiche de présentation du formateur

## Isabelle DEBREUVE ATHANASE

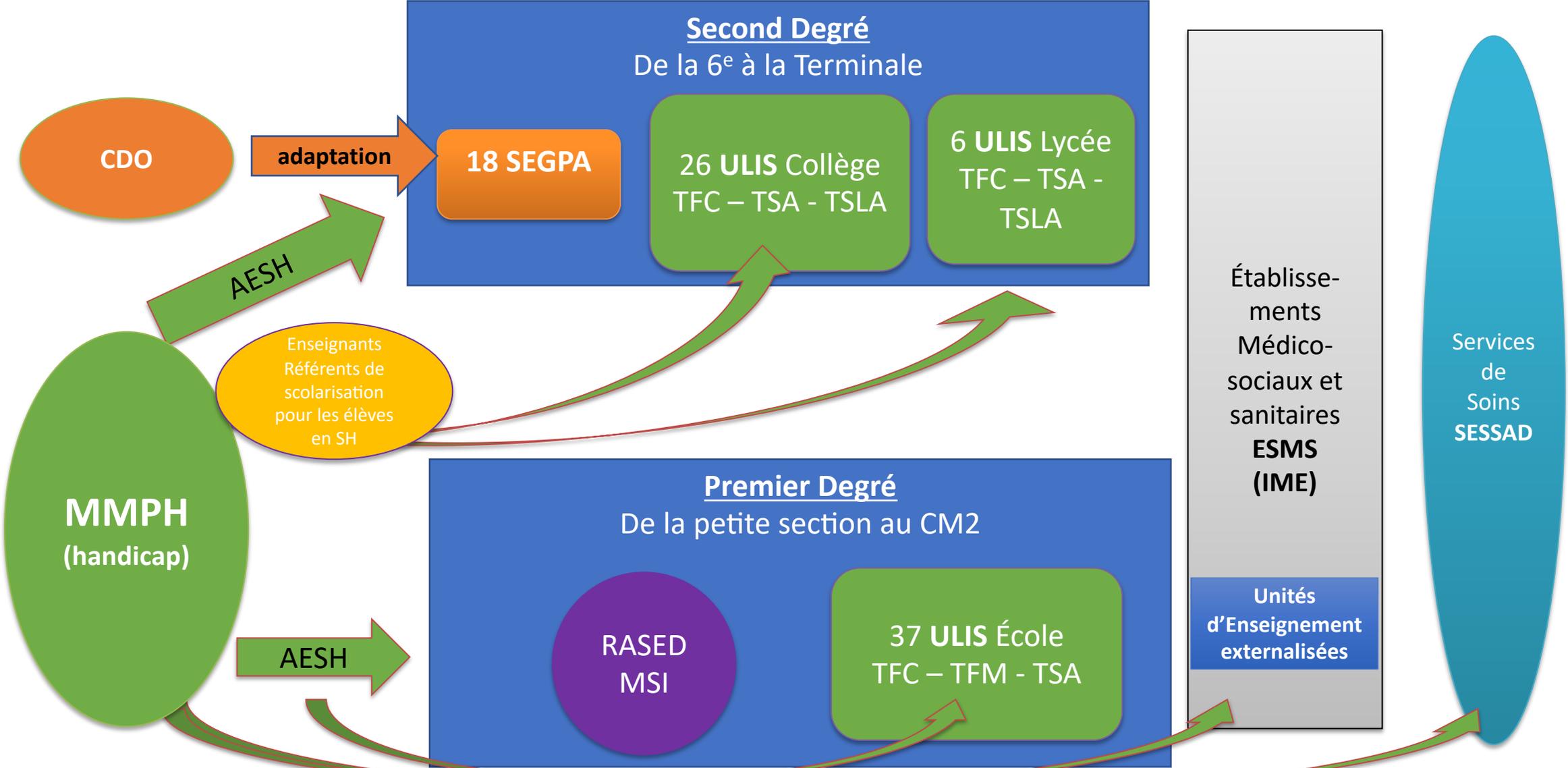
- Professeur des écoles depuis 2001
- Conseillère pédagogique maternelle en 2014
- Conseillère pédagogique ASH depuis 2017
- Formateur académique sur la question des difficultés à expression comportementale
- Chargée des ULIS du 2<sup>nd</sup> degré
- Coordinatrice des formations du pôle ASH 972

# Le pôle inclusif de l'académie de Martinique



Adresse: Rectorat site de Kerlys, 5 Rue Saint Christophe,  
Fort-de-France 97200, Martinique

# Les dispositifs et les structures de l'ASH



# LES ASPECTS HISTORIQUES

## Dans l'antiquité

La difformité est le signe de la colère des Dieux à l'égard des hommes.

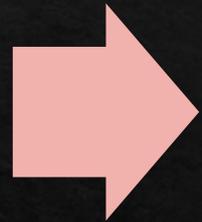
Pour se protéger: le rejet, l'abandon, afin que les dieux reprennent la vie de ceux qui ont subi leur courroux et qui annoncent des catastrophes.

“Exposer” un enfant, c'était le laisser à l'abandon, en pleine nature.  
Les infirmités sont également le signe d'une faute.

Dès cette époque, la maladie mentale est cachée. On lui attribue parfois un sens divin.

## Au Moyen-Age

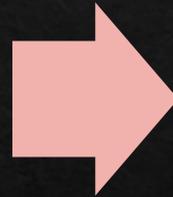
Les pauvres, les voleurs et les handicapés sont assimilés dans la catégorie des indigents, ceux qui n'ont rien, qui manquent des choses les plus nécessaires à la vie.



Ce sont aussi ceux dont on a peur et que l'on méprise, parce qu'ils représentent un risque pour notre sûreté, parce qu'ils peuvent attaquer à tout moment les citoyens qui ont ce qu'il faut pour vivre, parce qu'ils sont peut-être contagieux...

## Du XVIème au XIXème siècle

Le développement de la médecine correspond également à un nouvel ordre social garanti par les médecins, et selon lequel toutes les personnes anormales doivent être regroupées, enfermées, mises à l'écart.



Certaines deviennent de véritables curiosités de foire,; la pratique d'exhibition perdure jusqu'au XXème siècle.

## Au XXème siècle

Les premières personnes atteintes d'une déficience permanente vers lesquelles les premières préoccupations médicales et de rééducation se sont tournées sont les victimes de la guerre de 14-18.

Les deux guerres donnent naissance à des handicapés-héros que la nation prend en charge et protège.



<https://www.youtube.com/watch?v=T265KMyjRAo>

**Loi du 26 mars 1882** : elle établit l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire pour tous.

Suite à cette loi, les écoles se retrouvent confrontées à **la diversificité des enfants**.

Le terme « arriéré » devient « éduicable ».

**Loi du 15 avril 1909** : elle crée les classes et écoles autonomes de perfectionnement.

**Mr Binet et Mr Simon** créent le 1<sup>er</sup> test d'intelligence permettant de remplir les classes de perfectionnement.

**1919** : les termes d'exclusion et d'orientation sont institutionnalisés.

A cette époque, les enseignants étaient titulaires du CAEA (Certificat d'aptitude à l'enseignement des élèves arriérés).

**1955** arrive le concept d'enfance inadaptée → **Création des GAP (groupes d'aides psychopédagogique)**, avec l'psychologue scolaire, l'rééducateur psychopédagogique, l'rééducateur psychomotricien.

En même temps se créent les **SES** (Sections d'Education Spécialisée), en annexe des collèges.

**Loi du 30 juin 1975** : Elle reconnaît aux personnes handicapées plusieurs droits : Droit à l'éducation / Droit à la formation professionnelle / Droit au travail / Droit à l'intégration sociale - La notion d'assistance disparaît au profit de celle de solidarité

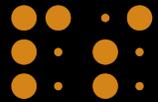
**Loi du 10 juillet 1989 (Loi d'orientation et d'éducation)** :

elle réaffirme le principe du droit pour tous à l'éducation et développe 2 concepts : **L'adaptation et l'intégration**. → Le réseau émerge / → Les CLIS voient le jour. → La SES se transforme en SEGPA. → Naissance des UPI dans les collèges et lycées

# Un tournant: la loi du 11 février 2005

- ◇ Dans la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : « *constitue un handicap, au sens de la présente loi, **toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement** par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.*»

# Comment vous *représentez*-vous le handicap ?



*Le « handicap » est une catégorie qui convoque des représentations*



## **Question:**

Quels sont les mots, adjectifs et noms associez-vous au handicap ?

DES  
**REPRÉSENTATIONS**  
SOUVENT NÉGATIVES ET  
PEU VALORISANTES

Lorsque l'on voit une  
personne handicapée, on  
pense à des notions  
renvoyant à:



Le handicap  
comme  
construction  
sociale



athlétisme  
victoire  
courses  
Sportif  
détermination  
plein Un force  
exploit  
stade effort  
Sport puissance  
compétition  
coureur  
performance  
entraînement

Que voyez-vous ?

- ◆ 1- Décrivez l'image sans l'interpréter ?
- ◆ 2. Que dégage cette photo ? (mots clés)





## Origine étymologique :



Jeux de hasard et de pari : « la main dans le chapeau » (Hand in cap)

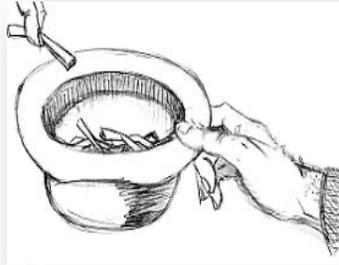


Course hippique ; égalisation des chances de victoire en avantageant ou désavantageant certains participants

# Qu'est ce que le Handicap ?

« Hand in cap », → « main dans le chapeau ».

Jeu d'échanges d'objets personnels  
Le handicap traduisait la situation négative, défavorable, de celui qui avait tiré un mauvais lot.



Un handicap est également utilisé dans une course hippique.

Le handicapeur attribue des poids différents pour égaliser toutes les chances.

# Nommer et désigner pour catégoriser

Ce regroupement ou classement d'objet peut concerner les êtres humains et s'effectuer à l'aide d'une multitude de critères qui peuvent être entre autres



géographiques : origine, lieu ou région d'habitation ( rural, urbain, breton.. )



physiques : couleur de peau, de cheveux, taille, poids (petit, grand, blond.. )à



sociaux et culturels : métier, pratiques de loisirs, moyen de déplacement ( ouvrier, sportif, syndicaliste, ... )



fonctionnels : capacité, incapacité... (bricoleur, intelligent, .. )

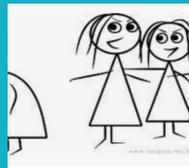
De la catégorie...  
aux représentations  
et  
valeurs



Chaque catégorie concentre des préjugés, des jugements qui traduisent le « regard que l'on porte sur l'autre » et qui constituent des représentations :



Par exemple, la « blonde », ...les « handicapées », les belges....



La catégorie n'a pas de valeur intrinsèque mais extrinsèque; c'est à dire qu'elle possède la valeur attribuée par les individus

Selon vous,  
Dans quelle  
proportion ?



Déficience  
visuelle



Maladie  
mentale  
ou déficience  
psychique



ce motrice

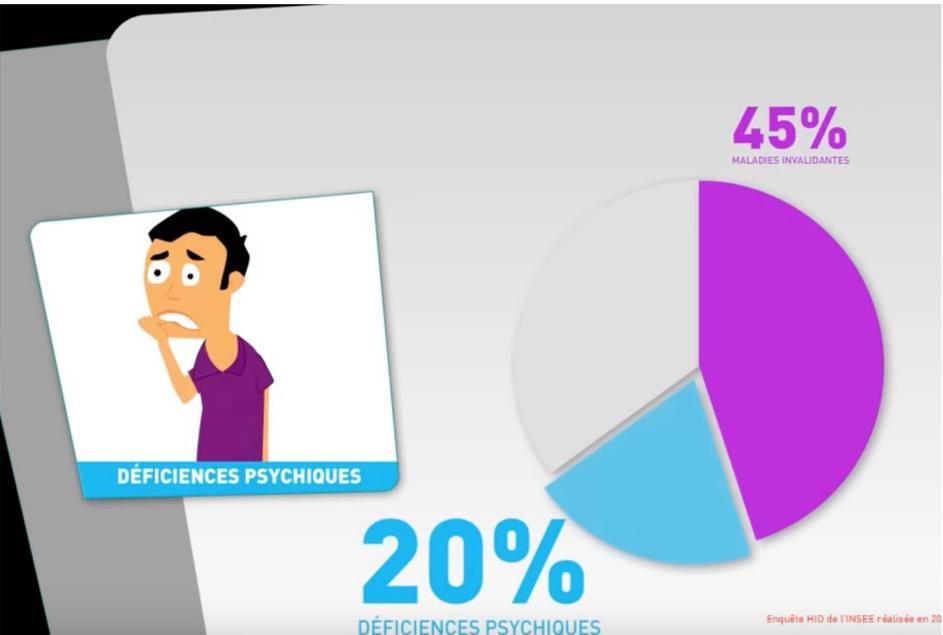
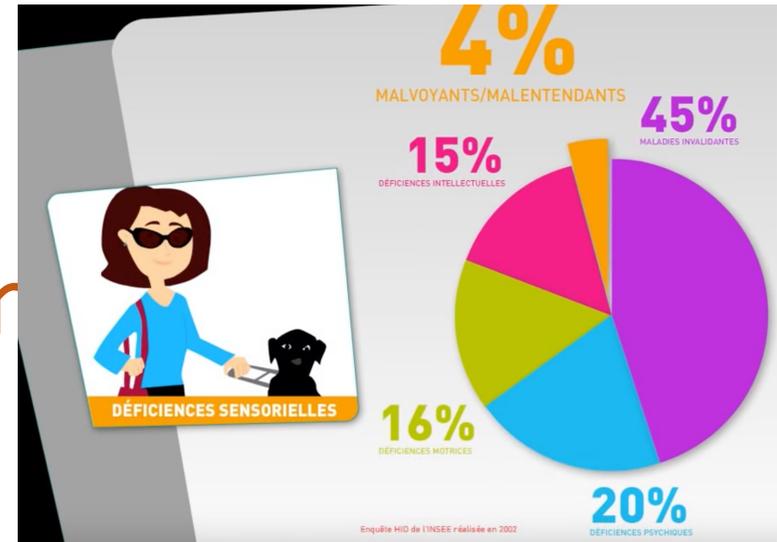
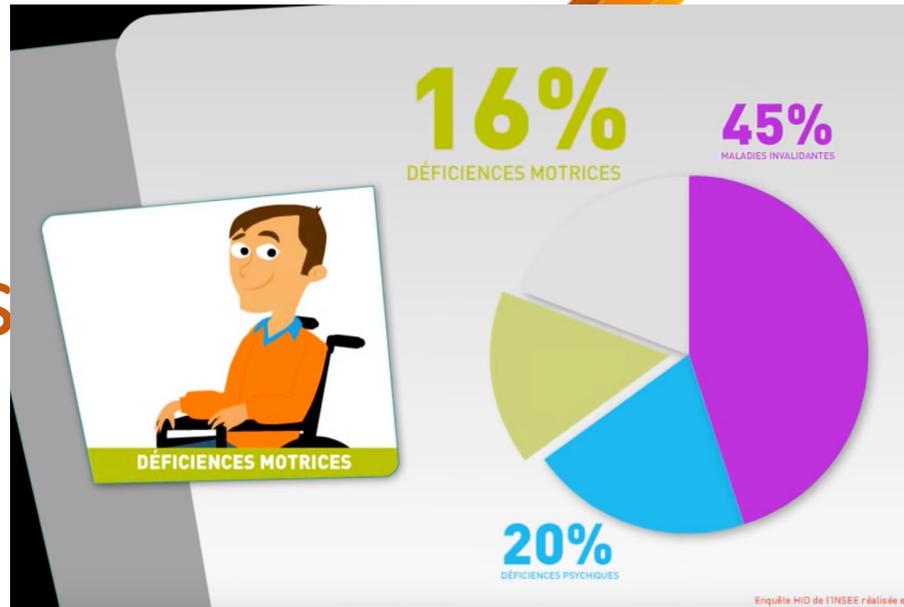
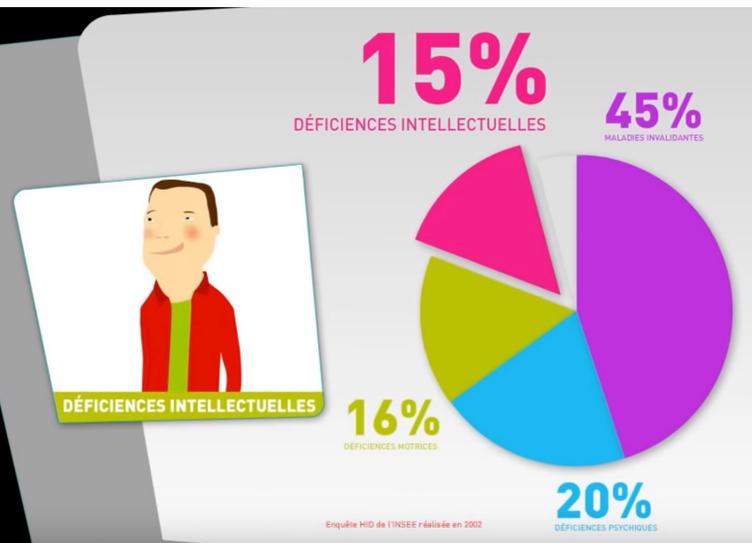


Handicap  
mental  
ou déficience  
intellectuelle

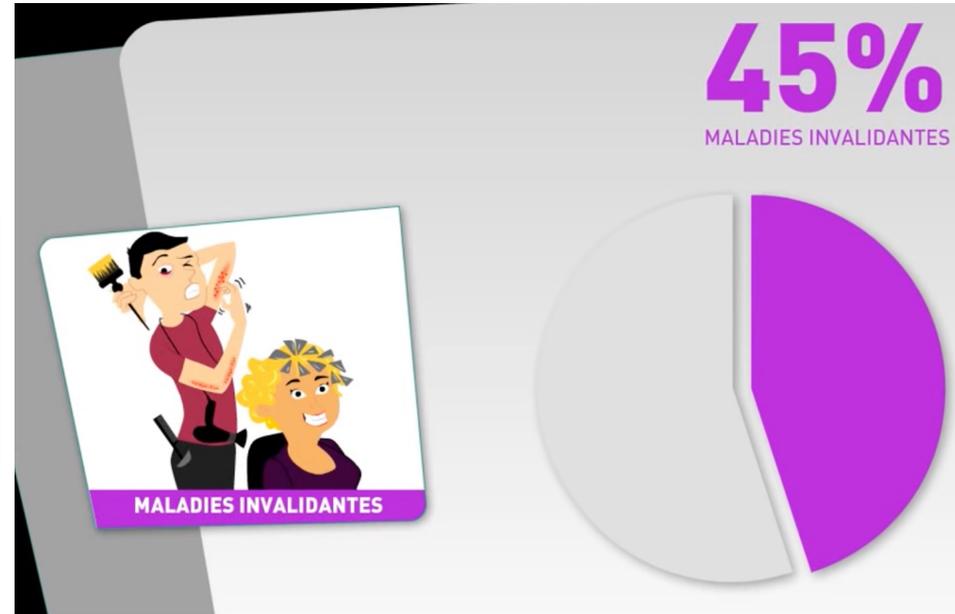
Les types de handicap

Déconstruire des  
idées reçues...





**8 FOIS SUR 10  
LE HANDICAP  
BIEN QUE RÉEL  
N'EST PAS VISIBLE**



VISIBLES

INVISIBLES

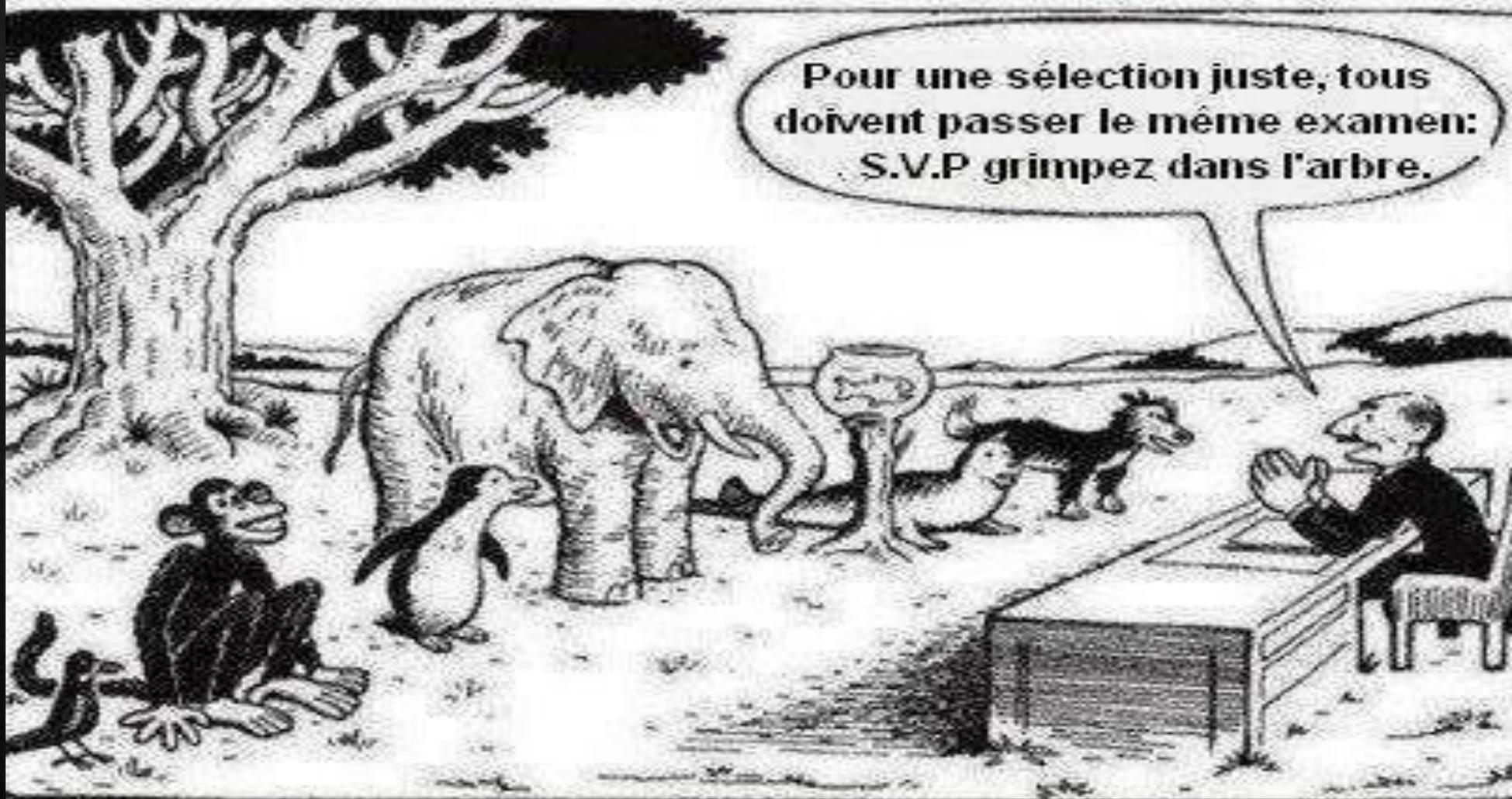


Qu'est ce que le



?

Quelques exemples, situations ..



**Notre système d'éducation**

# De l'intégration à l'inclusion

L'intégration fait suite en France à la loi de 1975 qui pose l'obligation éducative que ce soit en école ou en établissement spécialisé.

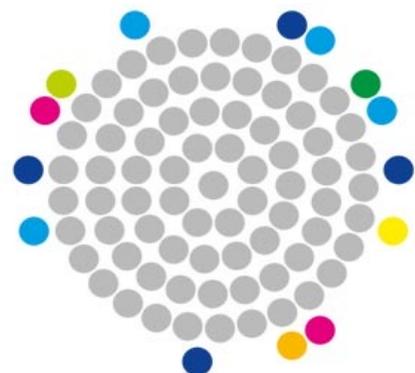
- L'élève handicapé peut être scolarisé à l'école. C'est à lui de s'adapter.

**1975**

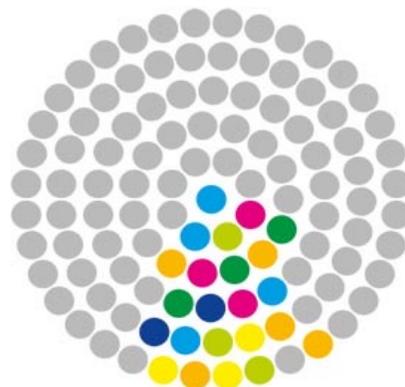
**11 févr. 2005**

Avec la loi du 11 Février 2005, c'est l'obligation de scolarisation qui est posée. Les textes internationaux et européens apportent les termes d'inclusion et de besoins éducatifs particuliers (BEP).

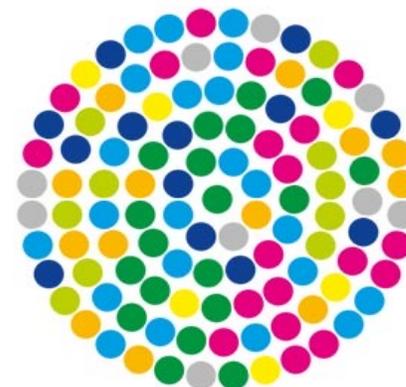
- L'élève en situation de handicap est scolarisé à l'école. C'est à l'école de s'adapter.



EXCLUSION



INTEGRATION



INCLUSION

### Intégration :

Cela signifie dans le langage commun l'adaptation d'individus « différents » à un système dit *normal*

### Inclusion :

L'inclusion met en lumière la place de « plein droit » de toutes les personnes dans la société, quelles que soient leurs caractéristiques et son Handicap

Dans **l'inclusion** il n'existe pas de groupe de personnes avec ou sans handicap, toutes les personnes présentent des besoins communs et individuels. L'égalité et la différence trouvent leur place, la diversité est la norme.

## Une école inclusive

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

◆ Le gouvernement est déterminé à faire de l'école inclusive l'école du 21<sup>e</sup> siècle.

◆ Ainsi, la loi sur la Refondation de l'école promulguée le 8 juillet 2013, consacre pour la première fois le principe d'inclusion scolaire. Elle précise également que nous devons :

-Garantir à chaque enfant une place dans l'école de la République,

-Faire en sorte que cette école soit une « **école pour tous** », soucieuse de la réussite de tout élève, quel que soit leur handicap est un droit fondamental (Elèves en situation de handicap, présentant un problème de santé, une difficulté d'apprentissage, à haut potentiel, ...).



L'école inclusive:  
une philosophie

# Avoir pareil... ce n'est pas toujours juste !

Chacun a des besoins  
différents. Si on donne  
la même chose à tout le  
monde, ça peut être  
injuste.



Si les besoins de chacun sont pris en  
compte, tout le monde peut apprendre dans  
de bonnes conditions !

Nous contacter:

<http://site.ac-martinique.fr/ash/>



The screenshot shows the homepage of the ASH Martinique website. At the top left is the logo of the Académie Martinique, which includes the text 'académie Martinique', 'RÉGION ACADÉMIQUE', 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE', and 'MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION'. To the right of the logo is a large purple banner with the text 'ASH MARTINIQUE' and 'Adaptation et scolarisation des élèves handicapés'. Further right is a map of Martinique with the text 'ASH Martinique 972.ASH'. Below the banner is a navigation menu with the following items: 'Accueil', 'Cellule académique élèves à Haut Potentiel', 'Elèves en situation de handicap', 'Elèves malades', 'La difficulté scolaire', and a search icon. Below the navigation menu is a secondary menu with the following items: 'Pôle ressources académique', 'Personnels', 'Les PIAL', 'Formation', and 'Foire aux questions AESH'. The main content area features the heading 'Pôle ressources académique' and the text 'Des ressources nationales et locales sont disponibles dans les onglets joints.' and 'Vous y trouverez CAP ECOLE INCLUSIVE, M@gistère et d'autres outils de formation et d'information.' Below this text is the phrase 'Bonne consultation'. To the right of the main content is a 'Fil d'actualité' section with a thumbnail image of a person and the text 'SERVICE D'ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE À DOMICILE MARTINIQUE'.